

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 MAI

Nombre de Conseillers : 14

Nombre de présents : 11

Nombre d'absents : 3

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 14

### **L'an deux mil dix-huit, et le 7 mai 2018,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 24 avril 2018

**Présents** : Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Olivier MARS, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Sandrine ALLATANTE.

**Excusés** : Françoise FLOURENT (ayant donné procuration à Danièle GERMAIN), Stéphane HACQUARD (ayant donné procuration à Jean-Pierre VAPILLON), Pierre-Olivier DOUCHET (ayant donné procuration à Sandrine ALLATANTE).

**Absent** :

Secrétaire : Florence PLUVINAGE

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2018.

### **DELIBERATION N° 17-2018 : AUTORISATION CESSION B 1393 ET ACQUISITION B 1390**

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Considérant que la partie du Chemin Rural n°23, permettant d'accéder au n°235 route des Combes, n'est plus affectée à l'usage du public au motif que le chemin est devenu difficilement praticable.

Considérant l'offre faite par M. Franck BERTHET d'acquérir ledit chemin.

Considérant que, afin de désenclaver les parcelles agricoles desservies par ce chemin, M. BERTHET propose de céder à la collectivité l'assise du chemin, lui appartenant, réellement emprunté par les agriculteurs exploitants leurs parcelles (partie de parcelle B1115)

Considérant la proposition, faite à M. BERTHET par courrier du 9 février 2017, d'acquérir 723m<sup>2</sup> de la parcelle B1115 lui appartenant, au prix d'un euro (1€), nouvellement cadastrée B 1390. Etant précisé qu'une servitude de passage au profit des parcelles B76, B77, B78 et B79, sera inscrite sur la parcelle B 1392 restant la propriété de M. BERTHET, afin de permettre le passage d'engins agricoles de gros volume.

Considérant la proposition, faite à M. BERTHET par courrier du 9 février 2017, de lui céder 597m<sup>2</sup> du Chemin Rural n°23, menant à sa propriété, au prix de trois mille euros (3 000€), nouvellement cadastré B 1393

Considérant l'accord de Monsieur BERTHET à ces deux propositions, par courrier en date 23 février.

Considérant l'enquête publique sur le déclassement d'une partie du Chemin Rural n°23, qui s'est tenue du 20 juin 2017 au 12 juillet 2017.

Considérant l'avis favorable de Monsieur Jean-Jacques GAILLARD, commissaire enquêteur, au déclassement d'une partie du chemin rural n° 23.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

*Village au ♥ des pierres dorées*

**DONNE** au Maire l'autorisation d'acquérir la parcelle B 1390 (723m<sup>2</sup>) appartenant à M. Franck BERTHET, au prix d'un euro (1€).

**DONNE** au Maire l'autorisation de céder la parcelle B 1393 (597 m<sup>2</sup>), au prix de trois mille euros (3 000€)

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer l'acte authentique à venir.

**DIT** que cet acte sera établi en l'étude de Maître BARTHELET, notaire à CHAZAY D'AZERGUES

**DIT** que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de Monsieur Franck BERTHET.

**DONNE** au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### **DELIBERATION N° 18-2018 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER L'APPEL A PROJET DU DEPARTEMENT**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

**DONNE** autorisation au Maire de déposer l'Appel à Projet auprès du Département pour l'année 2018 pour les travaux de réaménagement et l'accessibilité du 1<sup>er</sup> étage du Château de la Mansarde, hébergeant les services administratifs et les locaux associatifs de la commune.

### **DELIBERATION N° 19-2018 : DEMANDE D'AIDE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – ANNEE 2018**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal, pour demander une aide financière au titre du produit des amendes de police - année 2018, en vue des travaux de sécurité de la voirie (passages piétons) et de sécurisation du stationnement par la matérialisation des places, afin d'éviter tout risque pour les piétons.

Ces travaux sont estimés à **2 790,95 € HT (3 349,14€ TTC)**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

**AUTORISE** à l'unanimité le Maire à demander l'aide financière au titre du produit des amendes de police - année 2018, en vue des travaux référencés ci-dessus, pour un montant de **2 790,95 € HT (3 349,14€ TTC)**

**AUTORISE** à l'unanimité le Maire à signer toutes les pièces se rattachant à cette opération

## **1. VIE LOCALE**

### 1-1 Commission culture :

Rosé Nuits d'Été : l'organisation de la journée du 26 août avance doucement. La commission est en attente du devis de la danseuse aérienne. Actuellement 5 jardins, peut-être 6 sont prévus, en attente de signature des conventions. La bibliothèque a été sollicitée pour avoir des bénévoles supplémentaires (4 personnes). La signature pour le théâtre d'improvisation est en cours, le contrat avec les marionnettes a été validé.

La soirée d'ouverture aura lieu le 29 juin à la Communauté de Communes, les places seront disponibles à partir du 30 mai ; thème « soirée cabaret ».

### 1-2 Associations :

RAS

*Village au ♥ des pierres dorées*

1-3 Commission Tourisme :

Il faudra remettre en état la Tour. Le planning des visites est à compléter.

1-4 Commission Agriculture environnement :

RAS

1-5 Commission Artisanat - Commerce :

RAS

1-6 Commission communication :

Site internet :

RAS

Charnay infos :

Les articles sont à rendre avant le 27 mai pour une distribution le 16 juin. La prochaine commission est fixée au 22 mai à 19h00.

Bulletin intercommunal :

RAS

1-7 Commission travaux :

- Chaudière école : Une réunion a eu lieu le 2 mai avec les représentants des sociétés SOMECI, PEGIME, DE DIETRICH et l'entreprise de fumisterie, pour solutionner les pannes récurrentes intervenues depuis le changement des chaudières. Les pannes ont été solutionnées par le changement d'un bruleur plus puissant, non homologué par DE DIETRICH. Un courrier en recommandé a été envoyé à l'entreprise DE DIETRICH pour demander soit l'homologation du bruleur installé, soit de changer les bruleurs par des bruleurs DE DIETRICH plus puissants et homologués, soit de changer les chaudières par des chaudières plus évoluées (difficilement possible vu la configuration du site). Nous attendons la réponse de l'entreprise DE DIETRICH pour le 18 mai.
- Prochaine commission travaux le 31 mai à 18h30.

Accessibilité :

Accessibilité du château et réaménagement du 1<sup>er</sup> étage du château : Le 7 mai a eu lieu une réunion avec l'architecte du patrimoine, pour planifier l'appel d'offres. (Ascenseur, WC public avec mise aux normes PMR, réfection des portes du rez-de-chaussée.) La prochaine réunion est fixée au 4 juin pour présenter l'appel d'offres. La 1<sup>ère</sup> phase débutera en octobre 2018, la 2<sup>ème</sup> phase à compter de janvier 2019.

Erosion :

RAS

1-9 Commission appels d'offres :

RAS

1-10 Bibliothèque :

RAS

*Village au ♥ des pierres dorées*

## 2. FINANCES

**Compte au Trésor : 405 558,75 €**

## 3. URBANISME :

La commission a eu lieu le 24 avril :

- DP de Monsieur FOURNIER Romain : Construction d'une piscine. Cette DP respecte le PLU, elle est donc acceptée.
- DP du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues : Rénovation de façade d'un réservoir d'eau potable. Cette DP respecte le nuancier du PLU, elle est donc acceptée.
- PC de Monsieur DE BENEDITTIS Jérôme : Installation d'une baie vitrée pour aménagement d'un garage existant. Ce PC respecte le PLU, il est donc accepté.
- PC de Monsieur ALLATANTE Jean-Louis : Construction d'un abri voiture. Ce PC respecte le PLU, il est donc accepté.
- PC de Monsieur DOUCHET Pierre-Olivier : Installation d'un auvent avec toiture en verre. Ce PC respecte le PLU, il est donc accepté.
- PC de Monsieur PAIRE Christophe : Changement de destination d'une annexe en surface habitable. Le PLU n'est pas respecté (tuile et pente de la toiture), le PC est donc refusé.
  
- Une rencontre a eu lieu le samedi 5 mai sur la parcelle d'un particulier ayant réalisé des exhaussements, en zone agricole, sans autorisation préalable. Il lui est demandé de se rapprocher de la Chambre d'Agriculture afin de prouver que son exploitation est considérée comme une exploitation agricole et que les exhaussements sont nécessaires à son exploitation.
  
- Droit de préemption :
  - o Parcelle située 300 route des Carrières : La commune ne fait pas usage de son droit de préemption.
  - o Parcelle 220 chemin neuf : La commune ne fait pas usage de son droit de préemption.

## 4. VIE SOCIALE

### 4-1 Petite enfance :

RAS

### 4-2 Ecole :

RAS

### 4-3 Commission vie sociale.- Personnes âgées :

RAS

### 4-4 Agenda 21 :

RAS

### 4-5 Conseil Municipal d'Enfants :

Le nettoyage de printemps a eu lieu le 21 avril. Les élus remercient vivement les enfants du CME qui ont été très présents. Il faudrait envisager de le faire plus tôt dans l'année, car les bénévoles sont gênés par les grandes herbes.

*Village au ♥ des pierres dorées*

Le 28 avril, 8 enfants sont venus à la journée des CME organisée par la Communauté de Communes.

## **5. INTERCOMMUNALITE**

### 5.1 SIEVA :

Réunion le 1<sup>er</sup> juin.

### 5.2 SIVU DE LA PRAY :

Une visite de la station d'épuration sera organisée prochainement.

### 5.3 SYDER :

RAS

### 5.4 Office du tourisme :

RAS

### 5.5 Communauté de Communes :

La Communauté des Communes est relancée par le Préfet pour les compétences qu'elle prend en charge, afin de pouvoir continuer à bénéficier de la Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée (8 compétences actuellement, il en faut 9) : elle envisage la création d'une maison des services publics + l'étude du projet de réaménagement du géosite Pierres Folles.

En 2020, le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues devrait disparaître.

### 5.6 Espace Pierres Folles :

Réunion le 24 avril ; Le beaujolais est classé Géopark.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

Chemin Neuf : Sont présents, dans le public, Monsieur Jean-Paul BRUN, Monsieur Pierre LESCURE, Monsieur Pierre GERMAIN et Madame Ghislaine LARGE. Le Maire fait un retour sur l'avancée de ce dossier depuis le Conseil de février :

- Une rencontre a été organisée sur site, le 5 avril, entre le Département, les élus de la commune, un représentant de la Communauté de Communes et les propriétaires riverains de la sortie du Chemin Neuf sur la RD 70, afin d'étudier la sécurisation de l'intersection.
- Suite à cette rencontre, le Département a fait un courrier en date du 17 avril 2018 présentant des pistes pour pallier au manque de visibilité. Le Maire fait la lecture de ce courrier.
  - o Dégager la visibilité, en agissant sur le mur de clôture du jardin longeant la RD70 : Il a été demandé aux propriétaires d'enlever le lierre et de baisser le mur. Les propriétaires ont refusé de baisser le mur. Le lierre a été arraché.
  - o Aménager le carrefour existant de manière à ramener à la perpendiculaire le débouché de la voie communale sur la route départementale. (Le coût approximatif avoisinerait les 80 000€ tout en nécessitant une emprise foncière importante sur le terrain agricole)
  - o Mettre en sens unique le chemin Neuf avec un sens entrant depuis la RD 70
- Au regard des différentes pistes, le département conseille, soit de laisser le carrefour en l'état car pas accidentogène à ce jour (et retracer le stop au débouché

*Village au ♥ des pierres dorées*

de la voie communale), soit de mettre en sens unique le Chemin Neuf en sens entrant depuis la RD70.

- La Communauté de Communes a quant à elle transmis une estimation des frais et délais d'étude pour l'aménagement du Chemin Neuf, dont le Maire fait également lecture :
  - o Un coût d'environ 6 000€ et un délai de minimum 6 semaines serait nécessaire pour la phase d'étude réalisée par la Communauté de Communes

Les élus ont entendu les avis du Département, de la Communauté de Communes et du collectif de riverains et viticulteurs. Afin de permettre à chacun de murir sa décision, tout en mettant un terme aux différentes discussions dans ce dossier, le Maire propose que la décision définitive soit fixée au Conseil du mois de juin.

- Suite au contrôle effectué par la Trésorerie sur les régies de recettes, la Trésorerie conseille de supprimer toutes les régies existantes et de créer une seule régie d'avances et de recettes pour les photocopies, dons, location de salle, pesage et animations culturelles. La nouvelle régie sera créée par arrêté du Maire, Pierre-Olivier DOUCHET et Valérie COURTIAL seront nommés régisseur et régisseur suppléant.

**PROCHAIN CONSEIL LUNDI 11 JUIN A 20h00**

*Village au ♥ des pierres dorées*